



0 250 500 m

Numero	Désignation des opérations	Emprise (m²)	Collectivité ou services publics bénéficiaires
1	Elargissement à 12 m de la Côte de la Bergette	3 267	Commune
2	Elargissement à 12 m de la Route de Hain	653	Commune
3	Elargissement à 9 m du Chemin du Houls de Rambul	355	Commune
4	Elargissement à 12 m de la Route de la Côte Rouge	203	Commune
5	Elargissement à 12 m de la Route de Carignan	1 354	Commune
6	Elargissement à 12 m et revêtement du Chemin du Grand Estay	1 449	Commune
7	Elargissement à 10 m du Chemin de Fleury	594	Commune
8	Elargissement à 10 m du Chemin de Lantelle	642	Commune
9	Elargissement à 8 m Allée de Berg	526	Commune
10	Création d'une voie nouvelle de 22 m entre le chemin de Maraudet et le chemin de Prêt de D'homme	6 012	Commune
11	Rendement du réseau pluvial sur la partie Nord	5 679	Commune
12	Création d'une voie de desserrement de 5m	2 590	Commune
13	Création d'un espace public de stationnement	1 209	Commune
14	Création d'un parc de stationnement	3 169	Commune
15	Création d'un passage couvert de 8m	181	Commune
16	Création d'une balise piétonne entre la Rue de la Chapelle et le chemin reliant la Rue des Malbecs	208	Commune
17	Création d'un fossé et d'un bas de versant pour les eaux pluviales	3 905	Commune
18	Création d'une voie de desserrement de 10m	4 878	Commune
19	Création d'un cheminement piéton de 5m	204	Commune

LEGENDE

- Secteur soumis à un risque d'inondation
- Recul des constructions au bénéfice de l'aménagement d'une bande boisée paysagère
- Espace Boisé Classé à conserver
- Élément de paysage à protéger, mettre en valeur au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Emplacements Réservés
- Secteur de diversité commerciale au titre de l'article L151-16 du code de l'urbanisme

Risques mouvement de terrain

- Mouvements prévisibles d'amplitude faible à négligeable
- Mouvements prévisibles d'amplitude moyenne
- Mouvements prévisibles de forte amplitude (présence de falaise)

Zonage

- UA : Polarités urbaines dans lesquelles la mixité fonctionnelle doit être confortée
- UB : Zone de densité urbaine intermédiaire
- UC : Zone d'habitat récent
- UCr : Zone de respiration au sein du tissu urbanisé
- UE : Zone d'équipements collectifs
- UX : Zone artisanale et industrielle
- 1AU : Zone de développement / renouvellement à urbaniser dans le cadre d'un schéma d'organisation
- A : Zone agricole
- Aot : Zone agricole Ceno-touristique
- N : Zone naturelle et forestière
- Neq : Centre Equestre
- Np : Zone naturelle protégée au titre de Natura 2000
- Ni : Secteur de loisirs

COMMUNE DE LATRESNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

4 - PLAN DE ZONAGE



PROJET de PLU ARRÊTÉ par délibération du Conseil Municipal LE : 11 Juillet 2016

PROJET de PLU soumis à ENQUÊTE PUBLIQUE du 07/11/2016 au 10/12/2016

PLU APPROUVÉ par délibération du Conseil Municipal LE : 13 Février 2017

Architectes D.P.L.G.
Urbanistes D.E.S.S.
Paysagiste D.P.L.G.

38 quai Escalin
33300 BORDEAUX
Tél : 05 56 29 10 70
Email : contact@spaceurbain.com